



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 octobre 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 6 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre datée du 6 octobre 2000, que m'a adressée le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

Lettre datée du 6 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

En application de la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (voir appendice). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le faire distribuer aux membres du Conseil.

(Signé) Lord **Robertson** de Port Ellen, PC

Appendice

Rapport mensuel au Conseil de sécurité sur les opérations de la Force de stabilisation

1. Au cours de la période considérée (13 août-12 septembre), environ 23 300 soldats, fournis par l'ensemble des alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de 15 autres pays non membres de cette organisation étaient déployés en Bosnie-Herzégovine. La Force de stabilisation (SFOR) a poursuivi ses opérations de surveillance et de reconnaissance au moyen de patrouilles terrestres et aériennes. Les opérations ont consisté notamment à garantir la sécurité dans la zone, à surveiller la frontière avec la République fédérale de Yougoslavie, à surveiller les forces armées de l'entité, à inspecter les entrepôts d'armes, à apporter un appui aux organisations internationales sur place et à ramasser des armes et munitions dans le cadre de l'opération Harvest.

2. Le 8 septembre, le général de corps d'armée Dodson a succédé au général de corps d'armée Adams pour assurer le commandement de la SFOR.

3. Les soldats de la SFOR ont continué à veiller au respect des dispositions de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité interdisant l'entrée d'armes en République fédérale de Yougoslavie, grâce à une présence renforcée sur le terrain. Aucune violation n'a été signalée.

4. Le 28 août à Kiseljak [Division multinationale (Sud-Est)], les soldats de la SFOR ont aidé le Groupe international de police et le Ministère fédéral de l'intérieur à arrêter Dominik Ilijasevic, Croate soupçonné d'activités criminelles et de crimes de guerre^a. Le 11 septembre, dans la région de Mostar, la SFOR a de nouveau aidé le Ministère fédéral de l'intérieur à procéder à l'arrestation de Basic Zoran, soupçonné d'activités criminelles.

5. Au cours de la période considérée, les soldats de la SFOR ont continué à surveiller l'entrée en République fédérale de Yougoslavie de produits pétroliers soumis à un contrôle en établissant des points à cet effet. Aucune violation n'a été signalée.

Coopération et respect des directives par les parties

6. La situation sur place est dans l'ensemble demeurée calme et stable, les entités s'étant conformées dans une large mesure aux dispositions militaires de l'Accord de paix. Le 17 août, la ville de Kozluk dans la Division multinationale (Nord) a été le théâtre d'une petite manifestation au cours de laquelle des Serbes de Bosnie ont protesté contre des évictions auxquelles il avait été procédé pour faire place à des rapatriés bosniens, qui ont été eux-mêmes harcelés et attaqués, dans de nombreux cas, à coups de pierre.

7. Au cours de la période considérée, les soldats de la SFOR ont inspecté 143 entrepôts d'armes. Aucune violation n'a été signalée.

8. Les soldats de la SFOR ont veillé au bon développement de 1 228 séances d'entraînement et mouvements de troupes : 578 du côté des Serbes de Bosnie, 366 du côté des Bosniens, 119 du côté des Croates de Bosnie et 165 du côté de la Fédération.

9. Entre le 13 août et le 12 septembre, la SFOR a surveillé 754 opérations de déminage effectuées par les forces armées de l'entité. La cinquième opération de déminage de l'été s'est terminée le 5 septembre. À ce jour, 570 000 mètres carrés ont été déminés en 2000, soit 200 000 mètres carrés de plus que l'année dernière.

Coopération avec les organisations internationales

10. La SFOR continue, dans les limites de ses moyens et de son mandat, de fournir une assistance aux organisations internationales sur place, notamment la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, le Groupe international de police, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Bureau du Haut Représentant, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

11. La SFOR continue d'aider le Bureau du Haut Représentant à créer des institutions communes en Bosnie-Herzégovine. Le plan de travail du secrétariat pour les six prochains mois a été approuvé lors de la réunion du Comité permanent pour les questions militaires le 22 août. Les représentants des forces armées de l'entité ont confirmé qu'ils étaient bien partis pour réduire de 15 % comme promis les effectifs d'ici à la fin de 2000.

12. La SFOR aidera l'OSCE lors des élections municipales du 11 novembre, notamment en renforçant les opérations de maintien de la sécurité, en mettant en place un dispositif de réaction rapide, en apportant un soutien limité en matériel, en formant des superviseurs avant les élections, en échangeant des officiers de liaison et en veillant à ce que leurs centres d'opérations respectifs disposent des effectifs nécessaires 24 heures sur 24.

Perspectives

13. Il faut s'attendre à des actes de violence isolés, notamment contre la SFOR et la communauté internationale, surtout avec le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Notes

- ^a La Fédération de Russie confirme sa position précise à cet égard.
-